



PEX 2021 INC-04

Sapeurs-Pompiers

FEU D'ESPACES NATURELS A VIENNE EN VAL



CONTEXTE OPERATIONNEL

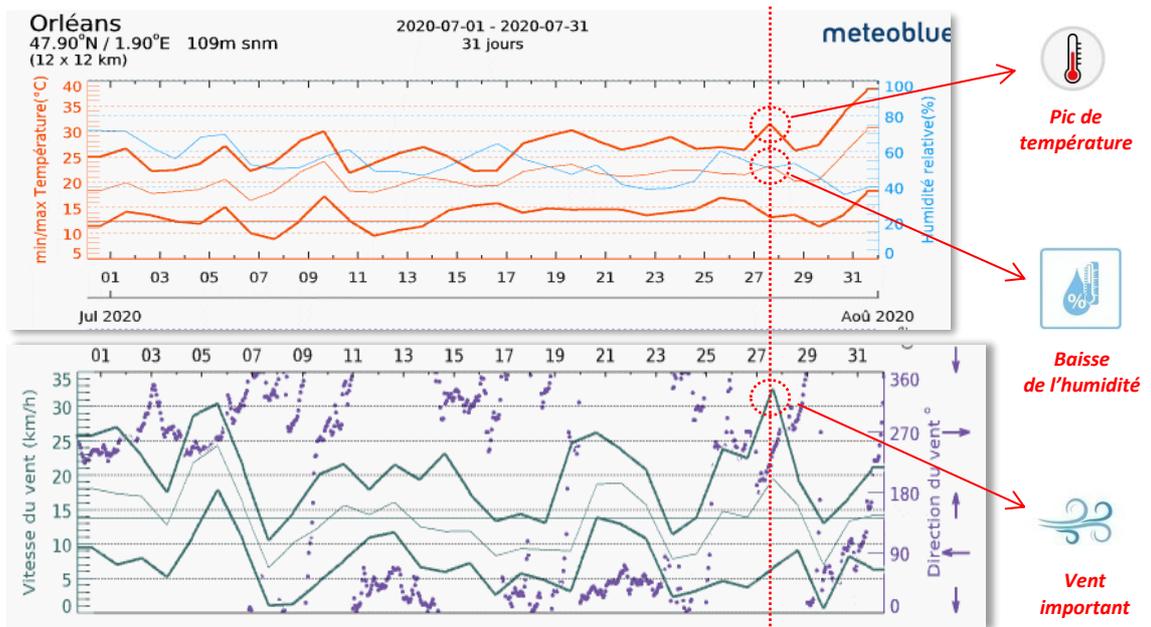
COS successifs :
 Ltn Stéphane LEBORLOUT
 Cne Nicolas BOUBAULT
 Cdt Bruno MORINEAU

Rédacteur :
 Ltn 1Cl. LEVE Stéphane

Validation DSO le :
 10/05/2021

A. Situation estivale

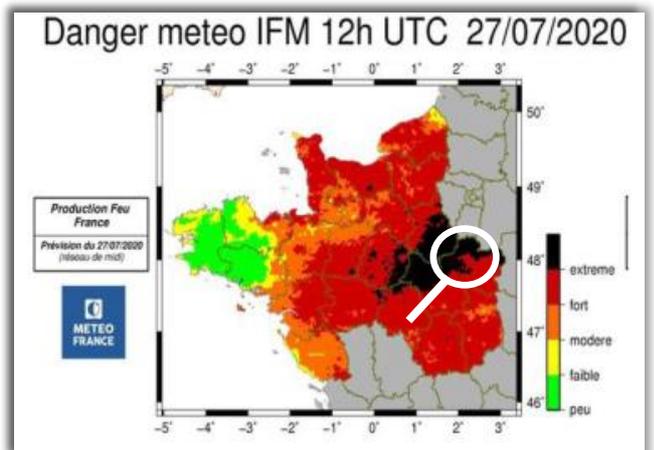
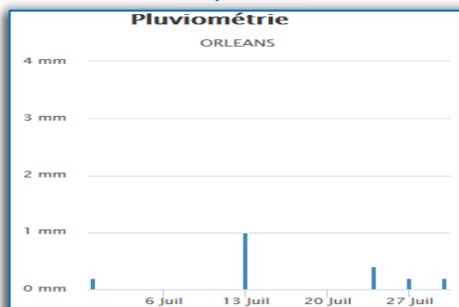
La journée du 27 juillet 2020 s'annonce sensible en raison des conditions climatiques qui touchent le département du Loiret depuis plusieurs semaines.



Source : www.meteoblue.com

L'absence de précipitations depuis plusieurs mois associée aux températures élevées conduisent Météo France à placer le département en Indice Forêt Météo (IFM) FORT voir EXTREME sur un secteur étendu.

Précipitations inférieures à 2 mm dans le mois précédent



PARTAGE D'EXPERIENCE

INC
 OD
 NRBC
 SUAP
 SR



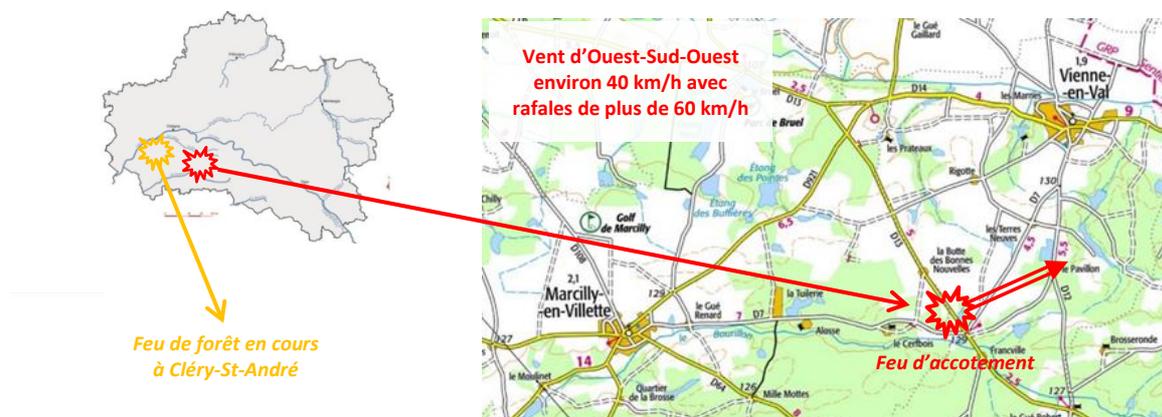
Conformément à l'ordre départemental d'opérations feux d'espaces naturels et feux de forêts (ODO FEN/FDF), l'officier CODIS positionne 5 des 7 unités territoriales en Indice Risque Opérationnel « élevé » (IRO 3).

Ce classement conduit directement à un pré-positionnement des engins de feu d'espaces naturels sur les secteurs identifiés sensibles avec des personnels qualifiés FDF en garde postée.

En ce début d'après-midi, le CODIS comptabilise déjà une quinzaine d'opérations en cours dont un feu de forêt sur la commune de Cléry-Saint-André qui mobilise 10 CCF. Une centaine de sapeurs-pompiers est engagée sur les différents chantiers.

B. Traitement de l'alerte

Il est 15 h 30 (T_0) lorsque le CTA reçoit un appel pour un feu d'accotement sur la RD 13, commune de Marcilly-en-Villette, dans la région naturelle forestière de Sologne. Malgré un secteur déjà dépourvu en moyens en raison du feu de forêt en cours à Cléry-Saint-André situé à environ 30 km, l'opérateur engage les engins FEN les plus proches situés à une distance comprise entre 15 et 25 km.



Alors même que les premiers engins ne sont pas encore partis, la notion de 2 habitations à proximité du sinistre conduit le CTA à compléter le train de départ par un FPTL en vue d'assurer une éventuelle défense de point sensible.



VLHRP FDF3
Sully / Loire



CCF 4000
Sully / Loire



CCF 4000
Châteauneuf / Loire



FPTL
Sandillon

C. Phase de transit

15 h 48 ($T_0 + 18'$) : le chef de groupe FDF3 en transit se trouve à 25 km du sinistre lorsqu'il informe le CODIS d'un important panache de fumées et demande la confirmation des moyens engagés.

15 h 52 ($T_0 + 22'$) : le FDF3 demande un complément de GIFF vu l'importance et les couleurs du panache. Le CODIS fait confirmer sa demande en raison du manque de moyens FEN au vu de la pression opérationnelle provoquée par les multiples départs de feux simultanés.



D. Situation à l'arrivée et premières actions engagées

16 h 05 (T₀ + 35') : les premiers engins se présentent et sont confrontés à un feu d'accotement attisé par un vent important accompagné de rafales de plus de 60 km/h. Le sinistre se propage à une prairie d'herbes sèches et se dirige vers 2 habitations situées de part et d'autre.

Le FDF3 positionne le FPTL Sandillon en défense de point sensible (DPS) au lieu-dit « La Chambollière » et commande aux 2 CCFM l'extinction simultanée des flans en vue de réduire la tête du feu en propagation libre.



*Photo (Charlie MORINEAU) prise à 15 h 59 (6 minutes avant l'arrivée des secours) depuis un planeur en évolution
Environ 25 Hectares déjà brûlés*

16 h 06 (T₀ + 36') : Le chef de groupe transmet le message d'ambiance suivant :

CDG : *« Feu de Fiches intéressant une surface de 5 000 m² / Surface menacée quelques hectares / Actuellement une DPS en cours / Vent très important avec propagation libre. Je demande complément de GIFF ainsi que 2^{ème} GIFF. »*

CODIS : *« Complément de GIFF assuré par CCF Saint-Martin-d'Abbat et CCR Saint-Benoit-sur-Loire / Pas de 2^{ème} GIFF possible / Faire le point avec les moyens sur place. »*

E. Déroulement de l'intervention

16h13 (T₀ + 43') : Au vu du message du FDF3, un FDF4 est redirigé en soutien du COS alors qu'il rentre d'un feu de récolte. Le FDF3 rencontre des difficultés pour réaliser ses reconnaissances en raison des barrières et des chaînes placées sur les roades.

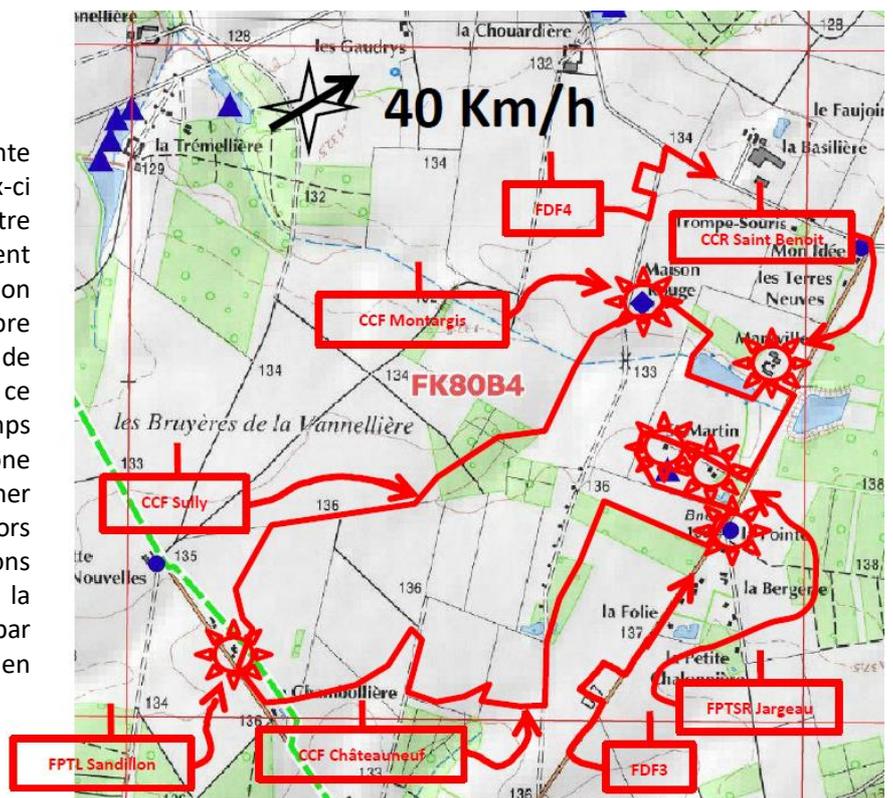


16 h 34 (T₀ + 1h04') : Transmission du message de renseignement par le FDF3 :

CDG : *« Plus d'une cinquantaine d'hectares de friches brûlées / Une vingtaine d'hectares de forêt menacés / Vent très fort / Feu incontrôlable / Moyens en eau sur place insuffisants / Je demande un 2^{ème} GIFF. »*

Au vu de cette annonce d'évolution brutale, le CODIS redemande confirmation de la surface brûlée et de la forêt menacée.

16 h 41 (T₀ + 1h11') : Le FDF4 se présente pour faire le point avec le FDF3. Ceux-ci partent en reconnaissance de part et d'autre de la tête du feu et rencontrent rapidement des difficultés en raison de la propagation très rapide du feu et du nombre d'habitations menacées. L'absence de conducteur VLHR ne leur permet pas à ce moment précis de prendre le temps d'effectuer une analyse de la zone d'intervention sur carte et de dimensionner les moyens. La conduite des VLHR hors réseau routier ainsi que les actions successives retardent fortement la remontée d'information au CODIS et par voie de conséquence la montée en puissance.



16 h 47 (T₀ + 1h17') : Au vu de l'évolution annoncée dans le message, un second GIFF est engagé en renfort par des engins en transit initialement prévus pour effectuer des recouvrements opérationnelles sur ce secteur dépourvu depuis 12 h 30 (feu de forêt en cours à Cléry-Saint-André).

Parallèlement, le CTA doit faire face à nombreux départs de feux d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire. La pression opérationnelle fragilise fortement l'organisation et l'absence de remontée d'information du terrain ne permet pas au CODIS de percevoir l'importance du sinistre de Vienne-en-Val. La projection des moyens se poursuit sur l'ensemble des chantiers et des feux naissants.



« Maison rouge »



Le CODIS commence à recevoir des appels des habitations situées aux lieux-dits « Saint-Martin », « Maison rouge » et « La Pointe » situés à 800 mètres du départ de feu et ne parvient plus à entrer en contact avec le FDF4.

« Saint-Martin »



« La pointe »

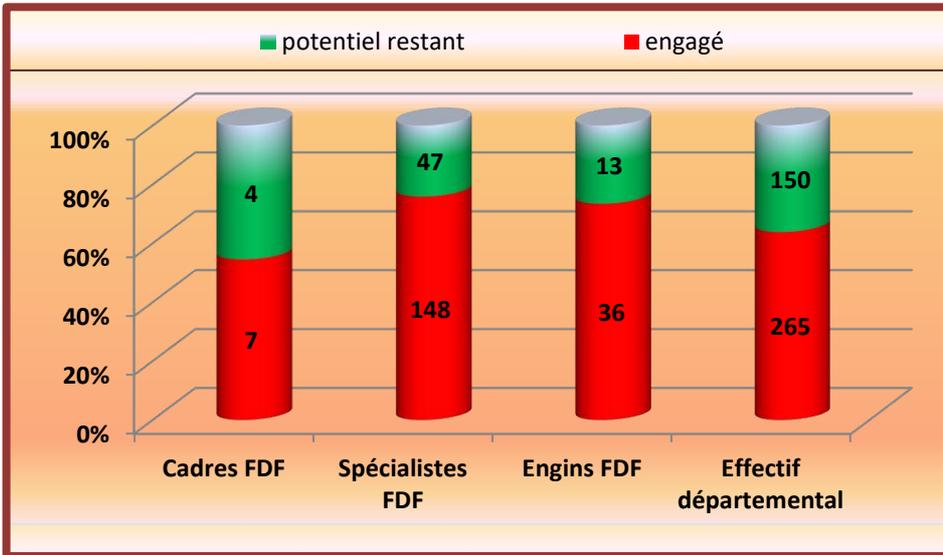


Pour le CODIS, l'absence de remontées du terrain associée à l'analyse de la cartographie fait supposer d'autres départs de feu.

17 h 01 (T₀ + 1h31') : Le chef du groupement des Opérations et des Compétences venu en appui du CODIS parvient à contacter le FDF4 par téléphone qui lui fait l'état suivant de la situation :

FDF4 par téléphone : « Violent feu incontrôlable / Difficultés de reconnaissances / Nombreuses DPS et actions de protections en cours. »

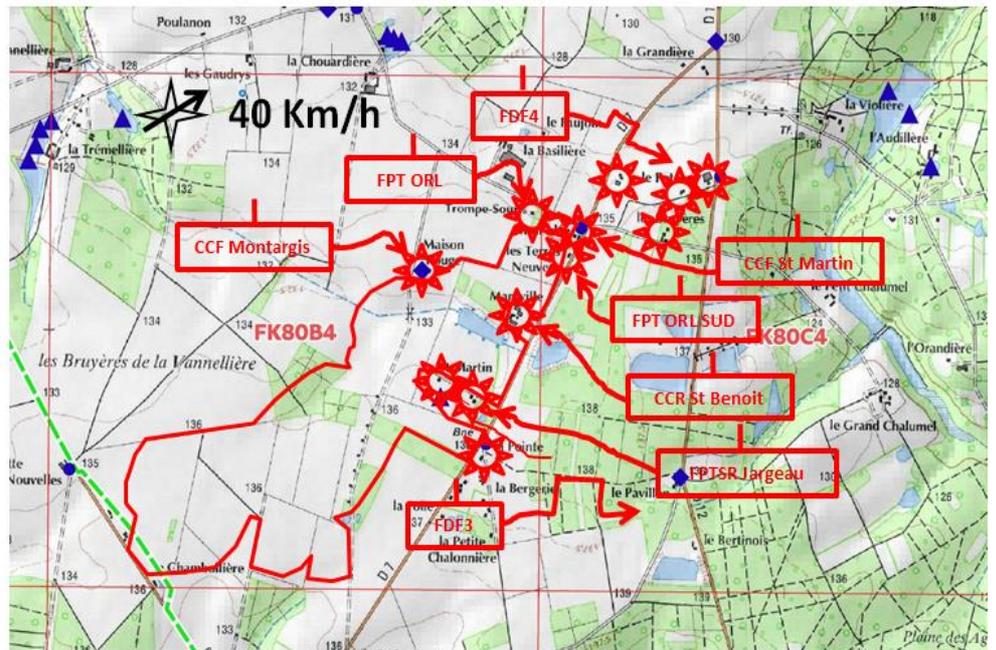
17 h 11 (T₀ + 1h41') : en raison de la multiplicité des départs de feux naissants, le CODIS ne bénéficie plus de moyens FEN disponibles en quantité à engager sur ce sinistre. La demande d'un GIFF en renfort est alors réalisée auprès du SDIS voisin du Loir-et-Cher et le VPCC est désengagé du feu de forêt de Cléry-Saint-André en phase de mouillage au profit de Vienne-en-Val. 4 moyens urbains sont également dépêchés sur les lieux pour assurer les défenses de points sensibles sur la RD 7 aux lieux-dits « Maryville », « Mon idée », « Trompe Souris » et « Terres Neuves ».



La charge opérationnelle FEN associée aux interventions courantes impacte fortement le potentiel matériel et humain du SDIS. Le CODIS éprouve de sérieuses difficultés à fournir les moyens nécessaires à la montée en puissance en maintenant une couverture minimale sur l'ensemble du territoire.

17 h 31 (T₀ + 2h01') : alors que le chef de site d'astreinte (*non spécialiste*) se rend sur les lieux avec « Choucas 37 », l'évolution rapide du feu et la carence de moyens sur le chantier conduisent le COS FDF5, arrivé peu avant, à **faire stopper totalement la phase d'attaque et concentrer l'action des moyens sur les défenses de points sensibles.**

Le COZ Ouest contacte le CODIS. Le chef Opérations, toujours en salle CODIS, est directement interrogé sur le sinistre en raison des nombreuses publications circulant sur les réseaux sociaux et qui laissent supposer une situation importante. 2 colonnes de renfort sont ainsi proposées au bénéfice du Loiret et rapidement validées.



Entre 18 h 30 (T₀ + 2h59') et **19 h 00 (T₀ + 3h29')** : engagement sur le chantier du GIFF 41 (GIFF n° 3) qui se présente. 2 GIFF supplémentaires du SDIS 45 sont constitués suite au désengagement d'autres FEN (GIFF n° 4 et n° 5).



19 h 06 (T₀ + 3h36') : Le PC de colonne est activé et le chef de site FDF5 transmet le message suivant à l'issue de sa reconnaissance :

FDF 5 :
« Je prends le COS Vienne / Feu de friches et de forêts sur 200 Ha en propagation libre / Nombreuses DPS sur flanc gauche et tête gauche / Evacuations en cours par Gendarmerie / 3 secteurs / 1^{er} secteur : attaque flanc gauche par un GIFF et DPS par 3 moyens urbains / 2^{ème} secteur : attaque de la tête gauche par 2 GIFF / 3^{ème} secteur : attaque flanc droit et DPS par 2 GIFF . »



20 h 00 (T₀+4h29') : création d'un secteur logistique et soutien sanitaire opérationnel (SSO) situé à proximité du PC de colonne à l'intersection de la RD 7 et de la RD 13 au niveau de la ferme « Le cercle ». Un sapeur-pompier blessé est pris en charge et évacué au centre hospitalier régional d'Orléans-la-Source.

20 h 22 (T₀ + 4h51') : le chef de site passe un second message :

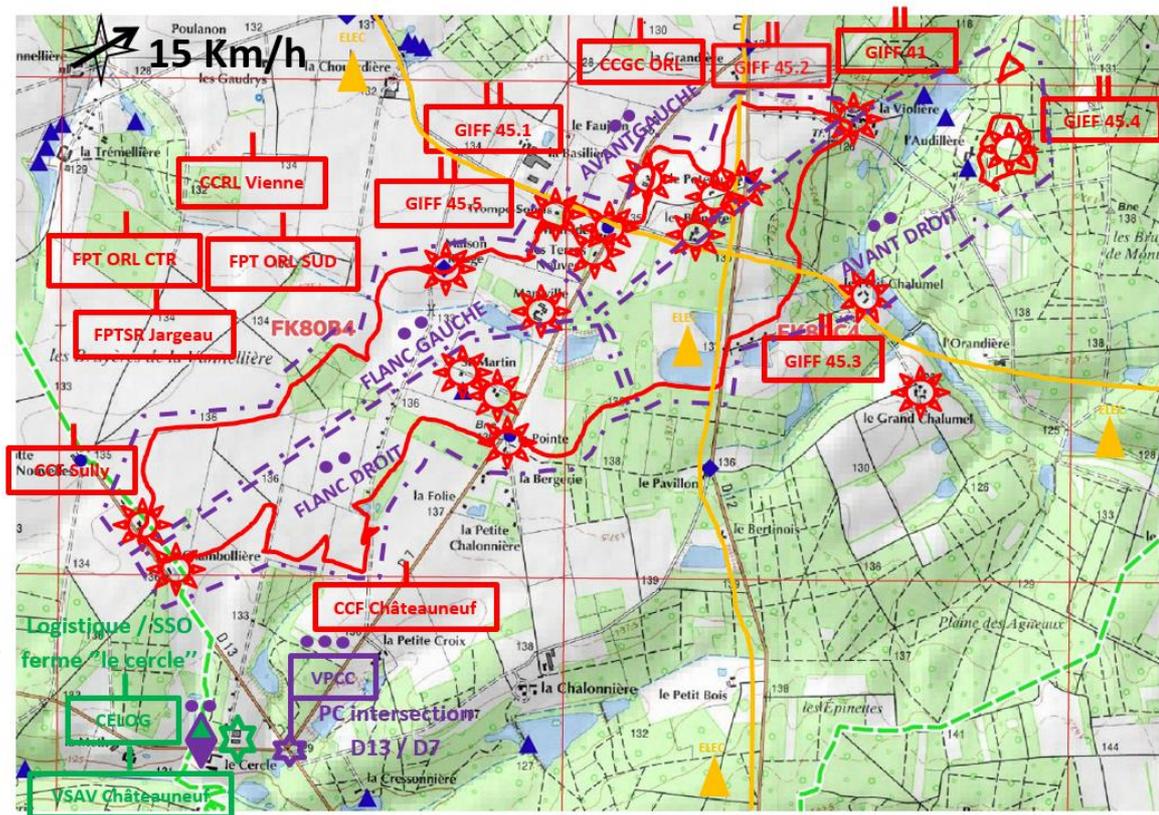
COS Vienne :
« Feu de friches et forêt d'environ 240 Ha / 5 GIFF et un groupe urbain en action / 8 lieux-dits ayant fait ou faisant l'objet de DPS / 109 SP sur le terrain / 4 secteurs géographiques (flanc gauche, flanc droit, avant-gauche et avant-droit / Déplorons la destruction d'un bâtiment de type dépendance de 50 m² / Environ 20 maisons évacuées en plus des 8 lieux-dits défendus / Les relogements sont en cours par la commune de Vienne-en-Val . »



21 h 00 (T₀+5h29') : Troisième message transmis par le chef de site :

COS Vienne :

« Le feu est fixé au Lieu-dit « la Violière » / Réorganisation des secteurs de l'avant / Création du secteur LOG et SSO au Lieu-dit « le Cercle » / Les lieux-dits sur le périmètre parcourus par le feu sont : « la Chambollière », « Maison Rouge », « Mon Idée », « les Bruyères », « le petit Chalumel », « Trompe Souris », « la Basilière », « Saint-Martin », « la Pointe », « la Volière », « Maryville » et « le Poteau » / Information aux populations prévue par Mr le Maire de Vienne-en-Val et le président du SDIS / Prévoir la relève de 3 GIFF toutes les 6 heures à compter de 23h00 ainsi que 2 officiers PC, 1 COS et 3 CDG FDF3 si possible. »



22 h 38 (T₀+7h07') : Lancement des relèves en fonction des durées d'engagement des GIFF.

22 h 50 (T₀+7h19') : Message n°4 du chef de site :

COS Vienne :

« Demande DRD pour fermeture de la D7 / Préfet et directeur de cabinet sur place pour point de situation et contour du feu / 1 SPP blessé transporté au CHR Orléans la Source / Extinction des foyers résiduels en cours / Accompagnement de certaines familles pour réintégrer certains pavillons / CECGC et RCARB rentrent disponibles / Problème mécanique sur CCF Ferrières-en-Gâtinais qui se rend au SDIS / Seuls 3 GIFF seront maintenus sur place pour surveillance et noyage suite à l'arrivée des relèves / Une reconnaissance HELICO gendarmerie sera réalisée demain à 9h00 . »



01 h 46 (T₀ + 10h15') : Présentation sur zone de 2 GIFF en renfort composés par des moyens des SDIS 18, 36 et 37.

La phase de mouillage et de surveillance active se poursuivra 3 jours durant. L'intervention est clôturée le jeudi 30 juillet 2020 à 11h28.





ÉLÉMENTS FAVORABLES & DÉFAVORABLES

- Mise en œuvre des dispositions de l'ODO FEN/FDF au regard du niveau de risque :
 - Appel à mobilisation des spécialistes FDF ;
 - Pré-positionnement de moyens FEN ;
- Salle CODIS activée au départ du feu ;
- Mise à disposition rapide d'un GIFF en renfort par le SDIS du Loir-et-Cher ;
- Relèves de nuit anticipées et partiellement assurées par les GIFF extérieurs des SDIS 18, 36 et 37 ;
- Absence de rupture en moyens humains, matériels et logistiques malgré une très forte tension lors de la montée en puissance en raison de la simultanéité des départs ;
- Déploiement d'une cartographie DFCl pour les cadres FDF avant saison ;
- Utilisation des lots traitement lisière (LOTRLI) et lots mouillant (LOMOU) créés avant saison pendant la phase de traitement des foyers résiduels ;



- Accumulation de conditions météorologiques défavorable (*sècheresse, températures et vent*) ;
- Pression opérationnelle conséquente (*7 FEN simultanés lors de la montée en puissance*) ;
- Zone d'intervention en orée de Sologne (*présence de plusieurs habitations avec terrains peu entretenus*) ;
- L'absence d'engagement à l'appel du chef de groupe de secteur et/ou d'un véhicule « prompt-secours incendie » entraîne du retard dans les reconnaissances et la remontée d'information ;
- La sous-estimation de la surface brûlée dans le message d'ambiance du FDF3 combinée à deux autres départs de feu de forêt quasi-simultanés à proximité de points sensibles (*camping à Nibelle et entreprise à Paucourt*) ne permet pas au CODIS de mesurer la gravité du sinistre et par conséquent de prioriser les moyens à engager ;
- Reconnaissances difficiles en raison de la fermeture de chemins privés et l'engrillagement des propriétés ;



- Rupture de contact entre le CODIS et le FDF4 en phase de développement du feu ;
- Absence de conducteur pour les FDF 3 et 4 (*analyse de la zone d'intervention, gestion des moyens radios, en action permanente ne permettant pas une remontée d'information régulière et formalisée*) ;
- Réactions inadaptées de certains équipages en raison de leur manque d'expérience face à ce type de situation ;
- CODIS fortement sollicité avec la survenue de 3 événements d'ampleur simultanés ;
- Véhicule Poste de Commandement non configuré en PC de site ;
- Kits alimentation sous-dimensionnés pour la réalimentation d'un GIFF ;
- Cellule Logistique (CeLOG) : quantité de denrées alimentaires insuffisante suite à son 1^{er} engagement dans la journée sur le feu de forêt de Cléry-Saint-André. Un réapprovisionnement en soirée a été organisé avec le personnel du Groupement Technique et Logistique ;
- Conditionnement des packs de bouteilles d'eau inadapté. Frustration des personnels à devoir boire de l'eau « non rafraîchie » ;



RECOMMANDATIONS

Le 27 juillet 2020 restera une journée marquante dans l'histoire du corps départemental des sapeurs-pompiers du Loiret. Cette intervention, l'analyse de la mise en œuvre, pour la première fois, d'un ODO FEN/FDF dans le Loiret ainsi que le volume d'interventions importantes au cours de la saison FEN 2020 ont permis d'identifier trois grands axes d'évolution à prévoir au sein du service :

1. Développement des compétences :

- Optimiser la ressource des spécialistes FDF et COD 2 (*nombre, répartition et qualité*) ;
- Sensibiliser les acteurs du CODIS aux procédures spécifiques des moyens aériens (*demande, accueil radio, capacités, délais d'acheminement sur zone, ...*) ;
- Intégrer aux FMPA INC/DIV un module FEN afin de sensibiliser les sapeurs-pompiers non spécialistes aux manœuvres de défense de points sensibles pouvant être réalisées par des moyens urbains ;
- Sensibiliser les chefs de groupe non spécialistes à la gestion opérationnelle appliquée aux FEN/FDF :
 - Actions à réaliser avant la présentation d'un cadre FDF (*évaluation du sinistre, messages, point de transit, sécurités individuelle et collective, ...*) ;
 - Défense de points sensibles avec groupe urbain ;
 - Gestion point de transit et/ou CRM, DECI (*secteur alimentation, kits ALIM, etc.*), logistique opérationnelle,
- En raison de l'augmentation de la probabilité de renfort de moyens aériens nationaux et pour répondre aux dispositions de l'ordre zonal FDF, former des FDF 4 à la fonction de cadre Aéro (AERO 3).

2. Equipements :

- Optimiser le soutien de l'homme en intervention (*groupe de travail missionné en novembre 2020*) ;
- Déployer les planches cartographiques DFCI dans chaque véhicule FEN/FDF (*VLHR, CCF, CCR, ...*) de l'unité territoriale de rattachement ainsi qu'un lot complet du département dans chaque VPCC ;
- Renforcer la mise à disposition de terminaux radio mobiles analogiques au profit des cadres FDF pour la prise en compte des moyens aériens nationaux.

3. Procédures :

- Intégrer une saisonnalité dans le fonctionnement administratif et organisationnel du SDIS (*limitation des exercices POI/PPI, des visites ou des formations, définition d'une ressource minimale de cadres FDF, affectation des SPP non officiers en SHR des groupements dans les CIS lors des journées à risque, ...*) ;
- Engager le chef de groupe local dans l'attente du cadre FDF afin d'améliorer la remontée d'information et la gestion de l'intervention. Dès la prise de COS par le cadre FDF, celui-ci pourra se voir affecter un secteur fonctionnel, support à l'opération ;
- Joindre un conducteur avec VLHR pour tout engagement de cadre FDF à partir de l'IRO 3 ;
- Intégrer en observations du ticket de départ les facteurs liés au vent sur zone à partir de l'IRO 3 ;
- En situation exceptionnelle, réaliser un appel à mobilisation des personnels à partir de l'outil d'envoi de SMS en masse (*Orange Contact EveryOne®*) accessible depuis le CODIS afin de renforcer les ressources opérationnelles (*recouverture opérationnelle, gestion des relèves, renforcement du CODIS, ...*) ;
- Activer un CODIS renforcé lors de sinistre important combiné à une journée à forte activité opérationnelle en matière de feux d'espaces naturels ou de forêts ;
- Systématiser la vérification du VPCC en matinée lors de journée à IRO 3 ou 4 par la chaîne de commandement et FDF 4 d'astreinte.



FOCUS SUR LES INTERVENTIONS DE FEU D'ESPACES NATURELS

A. Les Défenses de Points Sensibles

Pour toute intervention concernant les feux d'espaces naturels, la priorité des secours est la préservation des personnes et des biens. La préservation des personnes est une mission partagée et peut être prise en compte par certains de nos services partenaires (*police, gendarmerie, moyens municipaux, ...*) au travers d'évacuations anticipées et de mise à disposition d'espaces publics. Cependant, au regard du risque incendie, la préservation des biens est une mission exclusive des sapeurs-pompiers. Selon l'analyse et la reconnaissance de la zone d'intervention combinée aux ressources opérationnelles engagées sur le chantier, cette mission doit être réalisée prioritairement avant toute attaque directe du foyer.

C'est pourquoi, ce 27 juillet 2020 à 17 h 31, le COS FDF5 ordonne l'arrêt de l'attaque du feu en propagation libre afin de concentrer l'action de l'ensemble des moyens disponibles (*engins FEN et urbains*) sur la défense des nombreux points sensibles présents dans l'axe de propagation du feu. À ce moment précis, cette idée de manœuvre devient la priorité du COS.



18 Défenses de Points Sensibles réalisées



B. Valeur du sauvé

Cette intervention de longue durée a engendré une charge financière conséquente quant à la mobilisation des sapeurs-pompiers. Néanmoins, la réponse apportée a permis de limiter la destruction de nombreux biens. Le bilan final permet de constater que l'ensemble des habitations a été préservé et que seule une dépendance de 50m² à usage de stockage a été détruite.

Il est donc nécessaire d'intégrer cette notion de « valeur du sauvé » en réalisant l'estimation du coût généré par l'intervention des sapeurs-pompiers, le coût des dégâts occasionnés ainsi que la valeur des biens préservés.

CTSV 2020 INC-02

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

A. Contexte

Le jour du 27 juillet 2020 s'annonce sensible en raison des conditions climatiques qui touchent le département du Loiret. Les alertes de précipitations de nombreux mois associées aux températures élevées conduisent Mairie France à planifier le département en Indre-Loire Météo (M M) (M M) voire EX-EX-EX sur un secteur étendu.

Conformément à l'ordonnance n° 2019-1000 du 10 août 2019 relative aux opérations de secours, l'incident CDSIS phase 5 des 7 unités territoriales est traité. Risque Opérationnel élevé (RO 3). Cette décision conduit à un pré-positionnement des CCP et des personnels formés sur les secteurs sensibles.

En ce début d'après-midi, le CTA (Centre de Traitement d'Alerte) constate déjà une dizaine d'opérations en cours dont un feu de forêt sur la commune de Chéry-Saint-André sur lequel 4 GEF sont engagés. Le SDIS compte alors 10 engins et 57 sapeurs-pompiers sur le terrain.

B. Traitement de l'alerte

Il est 15 h 30 (h.) lorsque le CTA reçoit un appel pour un feu de végétation sur l'accotement de la route départementale RD 13, à proximité du lieu-dit La Charbonnière, à Marçay-en-Val.

Le feu de forêt est constaté à Chéry-Saint-André.

Le départ de feu.

L'opérateur engage alors 2 CDS. En raison du feu de forêt sur la commune de Chéry-Saint-André, le secteur est disparu en moyens et rend leur départ de transit relativement allongé. Alors même que les premiers engins ne sont pas encore partis, la notion de 2 habitations conduit le CTA à engager un PPTI en complément de départ.

1x1000 CDS
Sully/Loire

CCS 4000
Sully/Loire

CCS 4000
Châteauneuf/Loire

PPTI
Sandillon

FEU D'ESPACES NATURELS
COMMUNE DE VIENNE-EN-VAL

Cliquez sur l'image pour consulter le document complet

Ces derniers éléments permettent d'identifier un bénéfice sociétal de 6 027 237,85 € grâce à l'intervention des sapeurs-pompiers.

CDL000062218

MAIRIE
13 route d'Orléans
45510 - VIENNE-EN-VAL
02.38.58.81.23
02.38.58.85.79
mairie-vienne-en-val@wanadoo.fr

Vienne-en-Val, le 31 juillet 2020

Monsieur Pascal **SEMONSUT**
Maire

à
Monsieur le Président
DEPARTEMENT DU LOIRET
3, Rue de Châteaubriand
45100 ORLÉANS LA SOURCE

N/Réf : PS/SB

Monsieur le Président,

Je m'adresse à vous, dans vos fonctions de président du SDIS 45, à la suite de l'incendie qui vient de frapper ma commune.

En ma qualité de maire, je vous demanderai de bien vouloir transmettre au commandement les remerciements et félicitations les plus sincères de l'ensemble de la population de Vienne en Val.

Grâce au professionnalisme, à l'énergie, à l'abnégation de nos pompiers, le pire a été évité pour notre commune. Aucune victime ni même aucun blessé, aucune maison détruite : cela tient du miracle, mais ce miracle a un nom, SDIS 45.

Cet incendie restera pour longtemps gravé dans les mémoires des Viennoises et des Viennois, tout comme l'attitude exemplaire de leurs pompiers.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le Maire
P. SEMONSUT

MAIRIE DE VIENNE-EN-VAL

13.0.45
COURRIER ARRIVÉ

01 SEP. 2020

V. SAS	DESTINATAIRE	RECEVÉ	DATE	HEURE	INITIALES	REMARQUES
DDRE	ASPD	RECEVÉ				
DDRE	DDP	RECEVÉ				
DDA	DDP	RECEVÉ				
DDA	DDP	RECEVÉ				





CE QU'IL FAUT RETENIR

- Anticipation sur l'organisation des journées à risque fort et extrême avec information du risque à tous les personnels ;
- Lors des journées à risque, prendre contact avec les services forestiers (ONF, CRPF) ou les représentants locaux des agriculteurs pour déterminer les risques en fonction des travaux forestiers ou agricoles réalisés localement et mettre en alerte les représentants ;
- Importance d'une remontée d'informations précoce (*messages, comptes-rendus aux autorités, ...*). Elle doit être la plus exhaustive possible sur le dimensionnement, les enjeux et les expressions de besoins en renforts afin d'optimiser la stratégie opérationnelle ;
- Engagement de l'équipe « drone » afin d'optimiser les délais de reconnaissances et le renseignement par l'image auprès du CODIS, de la préfecture et du COZ ;
- Faire appel de manière plus précoce aux moyens hélicoptés par l'intermédiaire du COZ pour :
 - o permettre une reconnaissance rapide de la zone d'intervention lors d'une opération importante ;
 - o aider à la priorisation des chantiers lors de journée à très forte activité opérationnelle en matière de feux d'espaces naturels ou de forêts.
- En cas de reconnaissance aérienne avec un moyen hélicopté, possibilité d'utilisation d'un téléphone mobile ou d'un terminal portatif ANTARES **avec micro et oreillette monaural**.
- Anticipation et procédure de demande des moyens aériens nationaux auprès du COZ ;
- Utilisation des outils de mesures cartographiques (*distance, périmètre, superficie*) offerts par le système de gestion opérationnelle, des portails numériques de ressources cartographiques type Géoportail® ou applications smartphones type FAM (*Fields Area Measure*).

BILAN GÉNÉRAL

Les événements climatiques successifs de ces dernières années conduisent à une évolution marquée des risques liés aux feux d'espaces naturels au sein du département du Loiret. Le SDIS du Loiret observe une augmentation du nombre de sinistres et notamment de leur ampleur. Le département constate que le risque feu de forêt, auparavant identifié comme un « risque particulier », devient peu à peu un « risque saisonnier courant » avec des impacts engendrés sur le fonctionnement du service.

La mise en application de l'ODO FEN/FDF en 2020 a ainsi permis de mettre en place une analyse journalière et anticipée du risque en vue de positionner les moyens humains et matériels en fonction de la fonction de la localisation et du niveau de risque. L'optimisation de la couverture opérationnelle a directement conduit à une diminution des surfaces brûlées en 2020, malgré le feu de Vienne-en-Val, d'une **superficie brûlée de 166 hectares sur une distance parcourue de 3,2 km**.